



RÉFORME DES RETRAITES : L'ÉTUDE D'IMPACT DU GOUVERNEMENT CONFIRME QUE TOUT LE MONDE Y PERD

Mémo N°115

Sorte de préalable à l'examen parlementaire du texte, le projet de loi relatif à la réforme des retraites était présenté aujourd'hui en conseil des ministres, accompagné d'une « étude d'impact » censé décrire ses principaux effets. Concoctée par les services de l'État, cette étude d'impact fait figurer en page de garde les mots « justice, équilibre et progrès ». Pourtant, dans les faits, non seulement elle ne dit pas grand-chose de concret, mais pire encore, le gouvernement ne parvient pas à lui faire dire grand-chose de positif, même en tordant les chiffres.

En repartant directement des données de l'étude d'impact, ce mémo montre à travers trois arguments principaux pourquoi cette réforme n'a définitivement rien de juste, et tient encore moins du progrès.

1. Tout le monde travaillera plus longtemps... même les carrières longues

L'étude d'impact est sans appel : tout le monde travaillera plus suite à la réforme. Cet allongement moyen du temps de travail au cours de la vie varie selon l'année de naissance, de +1 mois pour les salariés nés en 1962, à +7 mois pour ceux nés en 1972. Très concrètement, ce temps supplémentaire passé au travail est autant de temps passé en moins à la retraite.

La situation est encore plus emblématique pour les salariés ayant commencé à travailler jeune, et entrant ainsi dans le dispositif des carrières longues. Pour eux, la réforme prévoit une durée minimale de cotisation de 44 ans, contre 43 pour le reste des français, et l'étude d'impact évalue à +8 mois la durée supplémentaire passée au travail ! Pourtant, ceux qui ont commencé à travailler tôt sont souvent ceux qui ont les métiers les plus pénibles et usant, donc les plus abimés par le travail.

2. Travailler plus pour gagner plus ? Non !

L'argument phare du gouvernement est que cet allongement du temps passé au travail doit permettre de meilleures pensions. Là encore, rien n'est moins vrai.

D'abord, rappelons qu'à l'heure actuelle, 40% des femmes et 32% des hommes partent avec une carrière incomplète. Du fait du recul de l'âge de départ, il sera donc encore plus compliqué d'avoir une carrière complète. Et qui dit carrière incomplète dit pensions qui baissent.

Ensuite, pour ceux qui ont la chance de bénéficier d'une carrière complète, donc d'une retraite à taux plein, l'étude d'impact évalue entre 0,3% et 1,5% les augmentations de pensions introduites par l'allongement de la durée du travail. Le gouvernement essaye-t-il sérieusement de nous faire croire que cela en vaut la peine ?

3. Les femmes, grandes perdantes de la réforme

Le Ministre du travail O. Dussopt tente désespérément de convaincre l'opinion publique des bienfaits de la réforme, déclarant notamment qu'elle « protège les femmes ». Pourtant, c'est bien complètement l'inverse que montre l'étude d'impact.

Là où l'allongement moyen du temps passé au travail est de +5 mois en moyenne pour les hommes de la génération 1972, il est de +9 mois pour les femmes ! Pour faire passer la pilule, le gouvernement se réfugie encore et toujours derrière le minimum de pension à 85% du SMIC, soit 1200€. Pour rappel, ce plancher devait déjà être appliqué depuis 2003 mais ne l'a jamais été. Pourquoi le serait-il désormais ? De surcroît, il ne s'appliquera qu'en cas de carrière complète... qui, répétons-nous, ne concerne que 6 femmes sur 10 !

L'un des aspects sur lesquels l'étude d'impact ne dit rien est pourtant la question primordiale de l'accès à la surcote, en particulier pour les femmes. En effet, dès que possible, celle-ci compensent des pensions inférieures à celles des hommes (du fait de temps partiels qui touchent 28% des femmes contre 8% des hommes) par une prolongation de leur activité d'une voire deux années. Chaque année supplémentaire correspond à une hausse de 5% de la pension. Reculer l'âge de départ de 62 à 64 ans, c'est donc supprimer cette possibilité.

Concrètement, jusqu'à maintenant, une femme qui peut partir à 62 ans à taux plein mais prolonge son activité jusqu'à 64 ans bénéficie d'une surcote de 10%, passant par exemple de 1600 euros à 1760 soit +160 euros par mois. Suite à la réforme, 1600 restera 1600.

La lutte contre la réforme et contre la désinformation du gouvernement continue, et d'autres mémos viendront apporter des éléments supplémentaires d'argumentation aux camarades.

A retenir :

- **Tout le monde** travaillera plus longtemps avec cette réforme ; c'est confirmé par l'étude d'impact
- Les gains en termes de pensions seraient soit minimes, soit inexistants
- Les femmes sont les grandes perdantes de la réforme

Montreuil, le 23 janvier 2023